

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE  
DU 27 NOVEMBRE 2020**

**Destinataires :**

Direction : Loïc RICHARD  
Membres titulaires : Anne-Claude BAGNOLINI (secrétaire), Ali KHIDER (trésorier),  
Stéphane SCHNEIDER

Membres suppléants : Patricia ACKERMANN, Marie-Paule DAUPEYROUX, Fabienne  
KOEHL, Dahbia THIEL

Représentant syndical : François SCHELLINGER

Secteurs Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives/Emploi  
Secteur Santé, Pôle Patrimoine et Sécurité, Siège

Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, l'Ecluse,  
Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, Le Rhône, Le Touring  
Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle

---

**Présents** : Patricia ACKERMANN, Anne-Claude BAGNOLINI, Marie-Paule  
DAUPEYROUX, Ali KHIDER, Loïc RICHARD,  
Stéphane SCHNEIDER, François SCHELLINGER,

**Absentes et excusées** : Fabienne KOEHL, Dahbia THIEL

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020
- 2) Vie de l'Association
- 3) NAO 2021
- 4) Divers.

## 1. Approbation du compte-rendu du 26 octobre 2020

Les membres valident le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020.

## 2. Vie de l'association

- Départ officiel de Monsieur Victor BROMLEY
- Départ de Monsieur Hervé NARTZ. A cette occasion, Monsieur Loïc RICHARD évoque une page qui se tourne pour l'association et l'émotion très grande que ce départ a suscité chez tous les collaborateurs.
- Démission de Madame Julie NYZNYK, assistante sociale aux LHSS, remplacée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par Mme Wadia MEKRAZI.
- Regroupement des services au Siège : La ville de Mulhouse demande d'intégrer certaines associations sur le projet rue Koechlin. La Croix Rouge est candidate. L'assiette de la taxe foncière doit être revue à la baisse dans la mesure où Aléos louerait à des associations à un prix plus bas qu'à des privés. D'autre part, la Croix Rouge souhaite être copropriétaire ; ce qui alourdit le processus. La Croix Rouge visitera le site le 30 novembre.
- Résultats prévisionnels pour 2020 : on note une baisse significative du résultat due à l'impact de la crise sanitaire sur l'avancement des travaux et à la fermeture du CAO Gambetta. 500.000 euros manquent en termes de perception des loyers avec une baisse d'occupation jusqu'en septembre 2020. Il faut ajouter à cela la perte de 200 000 euros de fonds du FAMI. Ces pertes sont un peu compensées par des sites plus performants que d'autres.  
Le résultat reste néanmoins positif mais sans beaucoup de surplus permettant d'investir. La crise fera sentir ses effets probablement au moins 2 ans et petit à petit. A partir de 2022, l'aboutissement des projets en cours devrait permettre de remonter les résultats.
- Les 70 ans d'Aleos : des groupes de travail réfléchissent à différentes propositions, notamment dans le but de faire connaître l'association du grand public avec la création d'un documentaire d'une heure, une exposition sur l'historique de l'association, la réalisation d'ateliers d'écriture avec les bénéficiaires, la création d'un journal sur les 70 ans d'Aleos avec des images d'archives, la production d'écrits des résidents, un jeu concours sur réseau social pour le grand public et la plantation d'un arbre symbolique.  
Des événements pourraient également être réalisés avec le CSE : un City Game, une assemblée générale particulière avec différentes animations et une soirée « Aleos a un incroyable talent » qui permettrait aux salariés qui le souhaitent

de présenter une face inconnue de leurs talents avec remise d'une récompense au plus talentueux. Tout ceci demande un grand investissement en ressources humaines et certains événements pourraient être étalés dans le temps et se faire l'année suivant les 70 ans.

- Le conseil d'administration a donné son aval au lancement du travail sur les copropriétés dégradées.

Les copropriétés sont classées en catégories :

- ✓ Copropriétés saines,
- ✓ Copropriétés fragiles,
- ✓ Copropriétés en difficultés ou dégradées mais dans une situation réversible
- ✓ Copropriétés dégradées en grande difficulté, non réversible.

Aleos porterait son attention sur les copropriétés en situation dégradée réversible, pour faire l'évaluation de travaux nécessaires, rassembler les différentes instances, faire l'état des lieux des occupants (retour aux droits etc.) et solvabilité des copropriétaires. A terme, l'idée serait de développer un concept de syndic solidaire. Iméos pourrait s'engager sur le terrain pour aider à la gestion de ces copropriétés par leurs copropriétaires. On recense 7 700 copropriétés dans le Haut-Rhin dont 34% sont fragiles. En pratique, il s'agirait pour l'association d'obtenir le marché pour une copropriété en difficulté plus une copropriété fragile pour un financement plus stable.

- Aleos est en discussion avec la ville de St Louis pour l'acquisition d'une parcelle dans le prolongement de la résidence « Rhône » afin d'y construire la résidence-accueil. Les travaux pourraient début en 2021.

### **3. Négociations annuelles**

- Cette année l'inflation est de nulle. Malgré cela Aléos a décidé d'octroyer une augmentation générale de 0,3% en une seule fois à ses salariés, soit une augmentation totale de leur salaire de 1,3.% (prime d'ancienneté de 1% comprise). Monsieur François SCHELLINGER souligne l'effort que cela représente de la part de l'association pour ses salariés
- Dispositif « carrières longues » : Monsieur François SCHELLINGER a négocié l'obtention des jours de congés supplémentaires à partir de la 26ème année et non plus de la 28ème année ; ce qui a été accepté. Le CSE donne un avis favorable à cette proposition.
- CET : Ce dispositif est à l'étude. C'est complexe car tout peut se faire dans ce domaine. Un projet pourrait être présenté au printemps 2021

#### 4. Divers

- Les chèques cadeaux seront distribués par les chefs de services à partir de début décembre.
- Se pose la question des chèques cadeaux traditionnellement offerts aux retraités d'Aleos qui venaient à la sortie de fin d'année. Il est décidé que cette question serait rediscutée à l'occasion des 70 ans de l'association.
- Mme Patricia ACKERMANN pose la question du cumul emploi Aleos-emploi à l'extérieur. La règle est claire : si le salarié est en temps partiel, il peut compléter son temps partiel chez Aleos avec un emploi à l'extérieur. Par contre, pour un emploi à temps plein, le salarié doit avoir l'accord de l'employeur. Dans tous les cas, un salarié qui souhaiterait prendre un 2<sup>nd</sup> emploi doit avertir son employeur afin d'écartier un possible conflit d'intérêt.

**La prochaine réunion du C.S.E. se tiendra le 23 décembre 2020 à 8 heures  
à la Résidence La Rochelle.**

La Secrétaire de séance  
Anne-Claude BAGNOLINI



Le Président du C.S.E.  
Loïc RICHARD

